

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie

 REGION DU CENTRE

 DEPARTEMENT DE L'OCEAN

 COMMUNE D'AKOM II

 COMMISSION INTERNE DE
 PASSATION
 DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-work-Fatherland

 CENTER REGION

 OCEAN DIVISION

 AKOM II COUNCIL

 INTERNAL TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°006/AONO/CA2/CIPM/2022 DU 24/02/2022

POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'AMENAGEMENT DES PLATEFORMES D'UN SITE HYDROMORPHE PHASE II AVEC PASSAGE PIETON DANS LA COMMUNE D'AKOM II, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

PHASE 2. TERRASSEMENTS GENERAUX ET AMENAGEMENT DE DEUX PASSAGES PIETONS

Financement : BUDGET DES INVESTISSEMENTS PUBLICS (BIP) EXERCICE 2022

Délai d'exécution : Quatre (04) mois

N° Autorisation de dépense :

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la commune d'Akom II, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert, pour les travaux d'assainissement et d'aménagement des plateformes d'un site hydromorphe dans la commune d'Akom II, Département de l'Océan, Région du Sud. Phase II : Terrassements Généraux.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent les tâches suivantes, prévus à la pièce n°7 (Cadre du Détail Quantitatif et Estimatif) :

- ✓ Installation de chantier, amené et repli du matériel ;
- ✓ Etudes topographiques, hydrologiques, environnementale et projet d'exécution ;
- ✓ Etudes géotechniques
- ✓ Débroussaillage et nettoyage : méthode HIMO ;
- ✓ Abattage et dessouchages d'arbres ;
- ✓ Décapage des terres végétales mises en dépôt ;
- ✓ Curages des buses existantes ;
- ✓ Construction d'un drain en béton armé ;
- ✓ Enrochement sur les espaces du drain ;
- ✓ Préparation d'assise pour le recalibrage du cours d'eau ;

- ✓ Recalibrage du cours d'eau ;
- ✓ Mise en forme de la couche de fondation.
- ✓ Plan de recollement.

PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine d'aménagement d'un site hydromorphe et des travaux de Génie Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

FINANCEMENT

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget des Investissements Publics, Exercice 2022. **Montant : 40.000.000 (Quarante millions)**

CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune d'Akom II, dans les Services Techniques de la Mairie.

RETRAIT ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune d'Akom II, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Cent mille (100 000) francs CFA** auprès de la recette municipale de la commune d'Akom II. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront, obligatoirement, se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : boîte postale, téléphone, adresses numériques (Réseaux sociaux ; e-mail)

PRESENTATION DES OFFRES :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;

L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;

L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **Sept (07) exemplaires** dont **un (01) l'original** et **(06) copies** marquées comme telles, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres,

devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune d'Akom II, au plus tard le **25/03/2022 à 13 heures**, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°006/AONO/CA2/CIPM/2022 DU 24/02/2022

POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'AMENAGEMENT DES PLATEFORMES D'UN SITE HYDROMORPHEPHASE II AVEC PASSAGE PIETON DANS LA COMMUNE D'AKOM II, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

PHASE II. TERRASSEMENTS GENERAUX

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

LIGNES :

NB : Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **1 500 000 FCFA (Un million cinq cent mille francs CFA)**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de **moins de trois (03) mois** et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

NB : en plus du support physique, le support numérique des offres doit être dans le pli fermé, en version word ou excell

OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **25/03/2022 à 14 heures** précises à la Mairie d'Akom II, en présence des soumissionnaires ou de leurs Représentants dument mandatés et ayant une parfaite connaissance du DAO.

DELAIS DE REONSE DES SOUMISSIONNAIRES

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.

3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

LES CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES SONT LES SUIVANTS :

Critères éliminatoires

- Dossier de candidature non-conforme ou incomplet après le délai de 48 heures ;
- Dossier technique incomplet ;
- Absence de la caution ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note des critères valides inférieure à 21/30 ;
- Absence de quittance originale d'achat de DAO ;
- Absence de pouvoir d'accord de mandatement signé par les parties prenantes en cas de regroupement (le cas échéant) ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaire ou d'un sous détail des prix unitaire ;
- Offre financière incomplète ;

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent être en cours de validité et conforme au modèle.

Les principaux critères de qualification

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (oui ou non). Ainsi, vingt (20) critères essentiels tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique

1. L'attestation de visite de site signé sur l'honneur ;
2. La présentation de la soumission ;
3. Surface financière (minimum égale à 50%) du montant du Marché.
4. Les références de l'Entreprise ;
5. La disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
6. L'expérience du personnel d'encadrement ;
7. La méthodologie.
8. Le CCTP paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page ;
9. Le CCAP complète paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page.

Attribution du Marché

Le Maire de la Commune d'Akom II, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée technique, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables auprès de la Commune d'Akom II.

Akom II, le 24/02/2022

Le Maire de la Commune d'Akom II

(Autorité Contractante)

Ampliations:

- MINMAP/MI (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- PREFET DE L'OCEAN (pour information et affichage)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- AFFICHAGE / ARCHIVES (pour affichage et mémoire)



Meka Elisabeth II
Maire d'AKOM II